

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 43^e année – N° 9 – Jeudi 11 mars 2021

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 3 de la séance du Parlement du mercredi 3 mars 2021

Lieu: Halle des Expositions à Delémont

Présidence: Katia Lehmann (PS), présidente

Scrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

Excusés: Philippe Bassin (VERTS), Alain Beuret (Vert'lib), Patrick Chapuis (PCSI), Loïc Dobler (PS), Anne Froidevaux (PDC), Nicolas Girard (PS), Vincent Hennin (PCSI), Nicolas Maître (PS), Magali Rohner (VERTS), Christophe Schaffter (CS-POP) et Alain Schweingruber (PLR)

Suppléants: Christelle Baconat (VERTS), Raoul Jaeggi (Vert'lib), Suzanne Maitre (PCSI), Pauline Christ Hostettler (PS), Samuel Rohrbach (PDC), Sarah Gerster (PS), Sophie Cuenot (PCSI), Lisa Raval (PS), Roberto Segalla (VERTS), Tania Schindelholz (CS-POP) et Pierre Chételat (PLR)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

2. Questions orales

- Amélie Brahier (PDC): Déductions fiscales pour le soutien aux associations locales (partiellement satisfaite)
- Fabrice Macquat (PS): Quel avenir dans le Jura pour les pêcheurs de Moutier? (satisfait)
- Rémy Meury (CS-POP): Détection des cancers durant la pandémie de COVID-19 (satisfait)
- Emilie Moreau (Vert'lib): Un avenir pour nos restaurateurs en cas de situation de faillite due au COVID-19? (partiellement satisfaite)
- Gabriel Voirol (PLR): Perspectives pour les restaurateurs jurassiens comme cantine d'entreprises? (satisfait)

- Romain Schaer (UDC): Nomination de l'adjointe de la Cheffe de l'Office des véhicules (satisfait)
- Mathieu Cerf (PDC): Importations de lait pour la production de fromage? (partiellement satisfait)
- Pauline Christ Hostettler (PS): Télétravail obligatoire et respect des plans de protection des entreprises (satisfaite)
- Céline Robert-Charrue Linder (VERTS): Renouvellement paritaire des commissions cantonales (partiellement satisfaite)
- Vincent Wermeille (PCSI): Sous-traitance des lignes de bus aux Franches-Montagnes aux CJ et avenir des TSPG? (satisfait)
- Yann Rufer (PLR): Aide en cas de détresse psychologique lors d'un deuil ou d'un drame (satisfait)
- Yves Gigon (UDC): Vote du peuple jurassien sur la venue de Moutier (satisfait)
- Leïla Hanini (PS): Identification numérique pour accéder au guichet virtuel du Canton (satisfaite)
- Raoul Jaeggi (Vert'lib): Distribution de la propagande électorale lors des élections (partiellement satisfait)
- Didier Spies (UDC): Service à domicile par La Poste (satisfait)

3. Election d'un juge permanent au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin (premier tour):

- Bulletins délivrés: 60
- Bulletins rentrés: 60
- Bulletin blanc: 1
- Bulletins valables: 59
- Majorité absolue: 30

Ont obtenu des voix:

- Schepard Boris: 24 voix
- Sulliger Alain: 18 voix
- Schaller Thomas: 17 voix

Résultat du scrutin (deuxième tour):

- Bulletins délivrés: 60
- Bulletins rentrés: 60
- Bulletins valables: 60
- Majorité absolue: 31

Ont obtenu des voix:

- Schepard Boris: 25 voix
- Schaller Thomas: 21 voix
- Sulliger Alain: 14 voix

Conformément à l'article 78, alinéa 7, du Règlement du Parlement, le candidat Alain Sulliger est éliminé.

Résultat du scrutin (troisième tour):

- Bulletins délivrés: 60
- Bulletins rentrés: 60
- Bulletins blancs: 3
- Bulletins valables: 57
- Majorité absolue: 29

M. Boris Schepard est élu par 29 voix; M. Thomas Schaller obtient 28 voix.

4. Promesse solennelle d'un nouveau juge permanent au Tribunal de première instance

M. Boris Schepard fait la promesse solennelle.

Interpellations

5. Interpellation N° 950

Va-t-on vraiment un jour se soucier des plus démunis? Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Présidence du Gouvernement

6. Motion N° 1328

**Un prix jurassien de la citoyenneté
Baptiste Laville (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion N° 1328 est rejetée par 36 voix contre 19.

7. Postulat N° 427

**La Suisse, une Confédération, vraiment?
Loïc Dobler (PS)**

(Le postulat N° 427 a été retiré par son auteur.)

8. Question écrite N° 3340

**COVID 19: sécurité sanitaire garantie et gratuite du vote pour la population lors du 2^e tour de l'élection cantonale
Géraldine Beuchat (PCSI)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département du territoire, de l'environnement et des transports

9. Motion N° 1329

**Des voies vertes pour une mobilité responsable et efficiente
Roberto Segalla (VERTS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1329a est accepté par 54 députés.

10. Motion N° 1331

**Pour une information satisfaisante des ayants-droits lors du dépôt public des installations de téléphonie mobile (rayonnements non ionisants)
Fabrice Macquat (PS)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Le groupe PCSI et Vert'lib propose la transformation de la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1331a est rejeté par 32 voix contre 24.

11. Motion N° 1337

**Cyberadministration: un défi Canton-communes essentiel pour l'avenir
Gabriel Voirol (PLR)**

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1337 est acceptée par 57 députés.

12. Motion N° 1341

Solaire photovoltaïque: mettre la deuxième, puis la troisième! Ivan Godat (VERTS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Sur proposition de plusieurs groupes, le motionnaire accepte de scinder la motion.

Au vote:

- le point 1 de la motion N° 1341 est accepté par 56 voix contre 2;
- le point 2 de la motion N° 1341 est accepté par 33 voix contre 25.

13. Motion N° 1343

**Liaison Delémont-Bâle: urgence d'un plan d'action cantonal
Vincent Eschmann (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1343 est acceptée par 47 voix contre 11.

14. Postulat N° 421

**Notre dépendance au numérique:
un nouveau paradigme
Roberto Segalla (VERTS)**

15. Postulat N° 424

**Valorisons mieux l'eau de pluie
Jacques-André Aubry (PDC)**

16. Postulat N° 426

**Un réel changement au niveau de l'approvisionnement énergétique dans le canton du Jura
Didier Spies (UDC)**

17. Question écrite N° 3336

**Combien la nouvelle loi sur le CO₂ va-t-elle coûter aux collectivités publiques?
Alain Koller (UDC)**

18. Question écrite N° 3344

Service des infrastructures (SIN): combien de travaux adjugés à des entreprises ne sont finalement pas réalisés? Didier Spies (UDC)

19. Question écrite N° 3353

**Déménagement de l'administration cantonale de Morépont à StrateJ: quels avantages?
Lionel Montavon (UDC)**

20. Question écrite N° 3356

**Décharge du SEOD: une décharge qui se décharge de ses conséquences?
Loïc Dobler (PS)**

(Ces points sont renvoyés à la prochaine séance.)

50. Résolution N° 204

Des engagements encore plus forts pour l'ensemble de la population et la ville de Moutier!
Pierre-André Comte (PS)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 204 est acceptée par 58 députés.

51. Résolution N° 205

A quand une prise de conscience réaliste en faveur des métiers de bouche?
Marcel Meyer (PDC)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 205 recueille 27 voix et n'obtient donc pas les 31 voix nécessaires à son adoption.

Les procès-verbaux N°s 1 et 2 sont acceptés tacitement. La séance est levée à 12h50.

Delémont, le 4 mars 2021

Au nom du Parlement

La présidente: Katia Lehmann

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Procès-verbal N° 4
 de la séance du Parlement
 du mercredi 3 mars 2021**

Lieu: Halle des Expositions à Delémont

Présidence: Katia Lehmann (PS), présidente

Scrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

Excusés: Patrick Chapuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Anne Froidevaux (PDC), Nicolas Girard (PS), Vincent Hennin (PCSI), Nicolas Maître (PS), Edgar Sauser (PLR), Christophe Schaffter (CS-POP) et Alain Schweingruber (PLR)

Suppléants: Suzanne Maitre (PCSI), Pauline Christ Hostettler (PS), Samuel Rohrbach (PDC), Sarah Gerster (PS), Sophie Cuenot (PCSI), Hildegard Lièvre Corbat (PS), Irène Donzé (PLR), Tania Schindelholz (CS-POP) et Pierre Chételat (PLR)

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

**Département de la cohésion sociale, de la justice
 et de la police**

21. Motion N° 1330

Revenu de transition écologique
Baptiste Laville (VERTS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1330a est accepté par 33 voix contre 24.

22. Motion N° 1344

Instaurer un PACS pour toutes et tous
François-Xavier Migy (PS) et consorts

(La motion N° 1344 a été retirée par son auteur.)

23. Question écrite N° 3346

Quelle est la proportion de frontaliers assurés dans le Jura? Romain Schaer (UDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

24. Question écrite N° 3348

Auteurs de délits et de crimes: plus d'informations svp! Yves Gigon (Indépendant/UDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'économie, de la santé
 et de l'agriculture**

25. Modification de l'arrêté du 9 décembre 2020 portant octroi d'un crédit supplémentaire destiné au soutien des entreprises jurassiennes (COVID-19)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

26. Motion interne N° 148

Pour que les fausses couches, les grossesses non évolutives et les grossesses extra-utérines soient remboursées

Fabrice Macquat (PS)

L'auteur retire la motion interne N° 148.

27. Motion N° 1324

Une monnaie locale dans le Jura pour soutenir l'économie réelle

Géraldine Beuchat (PCSI)

Développement par l'auteure.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Des groupes proposent la transformation de la motion en postulat, ce que la motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1324a est rejeté par 35 voix contre 24.

28. Motion N° 1339

EPS: moins de stress pour la douche!

Didier Spies (UDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

L'auteur retire la motion N° 1339.

29. Question écrite N° 3339

Lutte contre le coronavirus: quelles solutions avec les tests rapides?

Raoul Jaeggi (Indépendant/Vert libéral)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

30. Question écrite N° 3343

Applaudir les soignants à la fenêtre ne garantit pas leur sécurité

Lionel Montavon (UDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

31. Question écrite N° 3351

Approvisionnement en vaccins contre la grippe: une priorité?

Quentin Haas (PCSI)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

32. Question écrite N° 3352

Comment expliquer ce qui ressemble à une escroquerie?

Rémy Meury (CS-POP)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de la formation, de l'égalité,
 de la culture et des sports**

33. Motion N° 1333

Pour que les établissements scolaires mettent à disposition des protections hygiéniques.

Raoul Jaeggi (Indépendant)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

34. Motion N° 1338

Pour un enseignement de l'égalité

Fabrice Macquat (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter et de classer la motion, l'estimant réalisée.

Le motionnaire refuse le classement de sa motion.

Au vote:

- la motion N° 1338 est acceptée par 39 voix contre 17;
- le classement de la motion N° 1338 obtient 29 voix favorables et 29 voix contre. La présidente tranche pour le refus de classement.

35. Motion N° 1340

Langage égalitaire: plus qu'un symbole
Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1340a est accepté par 40 voix contre 14.

36. Question écrite N° 3341

Réalisations concrètes du postulat N° 385
«Vers une meilleure représentativité femmes-hommes au Parlement jurassien»?
Aline Nicoulin (PLR) et consorts

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département des finances, des ressources humaines et des communes

37. Motion N° 1318

Le Jura actionnaire d'une Banque nationale suisse plus responsable
Loïc Dobler (PS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1318 est acceptée par 44 voix contre 15.

38. Motion N° 1323

Propriété des cantons et des banques cantonales, la BNS doit intégrer les enjeux climatiques
Ivan Godat (VERTS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter motion.

Au vote, la motion N° 1323 est rejetée par 34 voix contre 23.

39. Motion N° 1334

Valoriser la démocratie directe
Baptiste Laville (VERTS)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Le groupe UDC propose la transformation de la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1334a est accepté par 36 voix contre 23.

40. Motion N° 1346

De nouvelles recettes? Une contribution de solidarité pour les plus riches, par exemple
Rémy Meury (CS-POP)

41. Postulat N° 428

Augmentation du nombre de répudiations de successions: quels impacts?
Gabriel Voirol (PLR)

(Ces deux points sont reportés à la prochaine séance.)

42. Question écrite N° 3337

Energie verte: une fiscalisation illégitime?
Pierre-André Comte (PS)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

43. Question écrite N° 3342

Mesures cantonales de soutien aux secteurs de l'économie, du social et de la formation: quel coût à ce jour... quels engagements sur les années futures?
Pierre Parietti (PLR)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

44. Question écrite N° 3345

Pneus neige, c'est reparti pour un (mauvais) tour!!!
Jacques-André Aubry (PDC)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

45. Question écrite N° 3347

Jeunes diplômés jurassiens: quel avenir?
Yves Gigon (Indépendant/UDC)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

46. Question écrite N° 3349

Critères pour le poste de chef du secteur juridique et des mesures administratives et d'adjoint à la cheffe de l'OVJ?
Romain Schaer (UDC)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

47. Question écrite N° 3350

OVJ, nouvelle organisation?
Romain Schaer (UDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

48. Question écrite N° 3354

Ville de Moutier: mise sous tutelle possible?
Yves Gigon (Indépendant/UDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

49. Question écrite N° 3355

Texaid: qui aide-t-on vraiment?
Pauline Queloz (Indépendante) et consorts

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

52. Résolution N° 206

La Poste à domicile: maintenons le système actuel
François Monin (PDC)

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution N° 206 est acceptée par 54 députés.

La séance est levée à 17 h 40.

Delémont, le 4 mars 2021

Au nom du Parlement
La présidente: Katia Lehmann
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

Service des infrastructures
Commune de Develier

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

- 6120 RC250 Develier-Dessus
- Aménagement de la traversée du village

est déposé publiquement du jeudi 11 mars 2021 au samedi 10 avril 2021 au Bureau communal de Develier où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Develier jusqu'au 10 avril 2021 inclus.

Delémont, le 5 mars 2021.

L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1568

Commune: Rossemaison

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de raccordement d'une canalisation**

Tronçon: **Rue Au Village**

Durée: **Du 15 au 17 mars 2021**

Particularités: **La traversée du village sera interdite aux poids lourds durant cette période.**

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 3 mars 2021.

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1515

Commune: Glovelier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Travaux de débardage**

Tronçon: **Sceut – La Caquerelle
Route de la Corniche**

Durée: **Du 15 mars 2021 au 19 mars 2021**

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 8 mars 2021

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Département de la formation, de l'égalité, de la culture et des sports

Année scolaire 2021-2022

Journées cantonales de sport scolaire

Sur la base des propositions présentées par l'Office des sports, le Service de l'enseignement arrête comme suit les journées cantonales de sport scolaire de l'année scolaire 2021-2022.

A) MANIFESTATIONS CANTONALES: journées sportives organisées dans le cadre de la scolarité obligatoire

ATHLÉTISME

- **Mercredi 29.9.2021** à Delémont – Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 10S et 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2022

JEUX DANS L'EAU

- **Mercredi 24.11.2021 et jeudi 25.11.2021** à Delémont – Piscine du Centre sportif de la Blancherie
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 7P et 8P

TOURNOI DE TCHOUKBALL ET DE BADMINTON

- **Mercredi 26.1.2022** à Porrentruy – Oiselier – Banné – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 8P et 9S
- Equipes formées de 6 élèves (3 garçons / 3 filles – Mixité obligatoire: +/- 1 élève)

BASKETBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 6.4.2022** à Porrentruy – Oiselier – Tilleuls – Sous-Bellevue
- Manifestation réservée aux garçons de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2022

MINIVOLLEYBALL

- Eliminatoires et finales: **Mercredi 6.4.2022** à Delémont – Blancherie – Gros-Seuc
- Manifestation réservée aux filles de 10S ainsi qu'aux garçons et aux filles de 11S
- Avec qualification pour les 11S pour la Journée suisse de sport scolaire 2022

FOOTBALL

- **Samedi 14.5.2022** à Bassecourt, Courtételle, Delémont et Vicques
- Organisation du tournoi de football, en collaboration avec le Département «Football de Base» de l'Association jurassienne de football, en vue de la participation, en juin 2022, à la finale de la Coupe Crédit Suisse à Bâle
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 6P à 11S

JEUX D'AGILITÉ ET DE COORDINATION

- **Mercredi 8.6.2022 et jeudi 9.6.2022** à Bassecourt – terrain FSG
- Manifestation réservée aux filles et aux garçons de 5P et 6P
- Par équipe de 6 (mixité possible)

B) MANIFESTATIONS NATIONALES

JOURNÉE SUISSE DE SPORT SCOLAIRE

La Journée Suisse de Sport Scolaire 2021-2022 aura lieu le vendredi 20 mai 2022 à Coire. La République et Canton

du Jura sera représentée dans les disciplines sportives suivantes: athlétisme – basketball – volleyball.

COUPE CRÉDIT SUISSE: BÂLE

Les vainqueurs des catégories 6P, 7P, 8P, 9S, 10S et 11S « Garçons » et « Filles » du tournoi cantonal scolaire de football (samedi 14.5.2022) représenteront la République et Canton du Jura aux Finales de la Coupe Crédit Suisse à Bâle en juin 2022 (date définitive pas encore arrêtée).

C) CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

- Les directions des cercles scolaires sont invitées à respecter les directives relatives aux journées cantonales de sport scolaire facultatif édictées par le Département de la formation, de l'égalité, de la culture et des sports.
- Les directions des cercles scolaires s'assurent également du respect des conditions de participation relatives à chaque journée cantonale de sport scolaire facultatif édictées par l'Office des sports.
- En cas **d'accident**, les élèves sont placés **sous la responsabilité du cercle scolaire ou de la commune**.

D) INSCRIPTIONS

L'Office des sports transmettra, par messagerie électronique, au moins deux mois à l'avance, les informations concernant l'inscription à chacune des manifestations.

Le programme détaillé parviendra, au moins deux semaines avant la manifestation, à toutes les équipes inscrites par le biais de la personne de référence mentionnée lors de l'inscription.

E) ORGANISATION

La responsabilité de l'organisation des journées cantonales de sport scolaire incombe à l'Office des sports.

Delémont, le 8 février 2021.

Département de la formation, de l'égalité, de la culture et des sports.

Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal – Commission des examens de notaire

Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2021, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **mardi 6 avril 2021** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 300.– pour la première partie des examens et CHF 600.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 3 mai 2021. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mardi 27 et jeudi 29 avril 2021. Les examens oraux se dérouleront le vendredi 11 juin 2021.

Porrentruy, le 5 mars 2021.

Le président de la Commission des examens de notaire:
Jean-Marc Christe.

Tribunal cantonal – Commission des examens d'avocat

Examens d'avocat-e

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2021, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat-e doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, en utilisant le formulaire idoine disponible sur le site Internet de la République et canton du Jura (<http://www.jura.ch/JUST/Avocats/Formation.html>), avec leurs attestations de stage ainsi que leur licence ou leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **jeudi 1^{er} avril 2021** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mardi 27 avril, le jeudi 29 avril et le lundi 3 mai 2021. Les examens oraux se dérouleront le jeudi 17 juin 2021. L'épreuve de plaidoirie et la remise des brevets sont fixées au jeudi 1^{er} juillet 2021.

Porrentruy, le 5 mars 2021.

Le président de la Commission des examens d'avocat:
Daniel Logos.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

**Assemblée communale extraordinaire
mercredi 24 mars 2021, à 20h00, à la salle polyvalente
de Courtemaîche**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020.
2. Prendre connaissance et discuter du rapport du bureau CSD Ingénieurs SA sur l'optimisation de la gestion et de l'utilisation des bâtiments communaux.
3. Présentation de l'étude de la voirie de Basse-Allaine effectuée par le groupe de travail détaché du Conseil communal, et du projet de réorganisation 2022-2025.
4. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 75142.– destiné à financer les travaux d'amélioration des cabanes forestières de Courtemaîche et Montignez.
5. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 136366.– destiné à financer des travaux d'assainissement d'une partie des infrastructures existantes (éclairage public, conduites d'eau potable, canalisations d'eaux usées) dans les quartiers « La Basse-Fin » et « Dôls Inneccé » à Courtemaîche.
6. Prendre connaissance et approuver le décompte du crédit de Fr. 170000.– destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarmes, en partenariat avec les communes de Boncourt et Courchavon.
7. Divers.

Les règles sanitaires liées au Covid-19 devront être scrupuleusement respectées:

- Lors de l'entrée dans la salle chacune et chacun doit noter sur une feuille prévue à cet effet ses nom et prénom (traçabilité).
- Du gel hydroalcoolique sera à disposition pour se désinfecter les mains.
- Le port du masque est obligatoire durant toute l'assemblée. Nous en mettrons également à disposition.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Les Bois

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision de 2 mars 2021, les plans suivants:

- Plan spécial d'équipement de détail
« Réfection des rues Au Jourez et La Petite Côte »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les Bois, le 11 mars 2021.

Conseil communal.

Les Breuleux

**Assemblée communale extraordinaire
mercredi 31 mars 2021, à 20h00, à la salle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Rachat des installations du site « Es Chaux » pour un montant de Fr. 170000.– ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider les crédits si nécessaire.
2. Octroyer un prêt de Fr. 500000.– à la commune de La Chaux-des-Breuleux pour financer les étapes 2021 et 2022 des travaux de réfection du village (ouvrages souterrains); financement par liquidités.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications au règlement sur les élections.
4. Discuter et approuver les modifications au règlement d'organisation et d'administration.
5. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M^{me} Mouna Reinhard, ressortissante tunisienne, domiciliée aux Breuleux.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Iefta-Cristian Taranu et sa fille Anaïs, ressortissants roumains, domiciliés aux Breuleux.
7. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Abdelhakim Berguelli, ressortissant algérien, domicilié aux Breuleux.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au Secrétariat où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.
Conseil communal.

Courchavon

**Réglementation locale du trafic
sur une route communale**

Vu la décision du Conseil communal du 11 janvier 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant la réglementation locale du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, la restriction suivante est publiée:

– Rue La Gare

Pose du signal OSR 3.09 « Laissez passer les véhicules venant en sens inverse » à l'Est/Ouest du pont sur l'Allaine, respectivement OSR 3.10 « Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse » à l'Est/Ouest du pont sur l'Allaine.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courchavon, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Courgenay

Assemblée communale ordinaire

lundi 22 mars 2021, à 20h00, au Centre sportif et culturel

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 septembre 2020.
2. Présentation du projet de cantine scolaire, discuter et accepter ce nouveau service communal.
3. Budget 2021 – Investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider le cas échéant, les emprunts concernant les objets suivants:
 - a) Réfection de la Rue Champ Morel avec l'aménagement d'un trottoir pour un montant de Fr. 120000.–;
 - b) Etude liée à la réfection des rues «Le Borbet» et «Pré Lidos» pour le montant de Fr. 30000.–;
 - c) Réfection de la rue «Le Coinat» avec le remplacement des conduites communales pour le montant de Fr. 370000.– (prélèvement sur les fonds communaux);
 - d) Remplacement d'une pompe de la station de pompage de la Perche pour un montant de Fr. 30000.–;
 - e) Achat d'un véhicule pour le SIS Monterri sous réserve d'une subvention de l'ECA JU pour un montant de Fr. 92755.50 (prélèvement sur le fonds de réserve du SIS);
 - f) Aménagement d'un terrain omnisport sous réserve de subventions pour un montant de Fr. 800000.–;
 - g) Remplacement du collecteur des eaux usées situé sur la parcelle N° 1059 au lieu-dit «Prêle» pour le montant de Fr. 90000.– (mesures PGEE).
4. Budget 2021 – Comptes de résultats: prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2021.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au panneau d'affichage situé à l'entrée du bâtiment de la mairie ou sur le site internet www.courgenay.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée communale ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le budget 2021 mentionné sous chiffre 4 peut être consulté à la Recette communale ou sur le site internet www.courgenay.ch.

Conseil communal.

Courtételle

Résultat de la votation communale du 7 mars 2021

Acceptez-vous un crédit d'investissement de CHF 2 100 000.– pour la création d'une colonne principale d'alimentation en eau potable entre Bassecourt et Courtételle et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds?

Electeurs inscrits:	1985
Bulletins rentrés:	795
Bulletins valables:	787
Nombre de OUI:	709
Nombre de NON:	78

Le crédit d'investissement de CHF 2 100 000.– destiné à la création d'une colonne principale d'alimentation en eau potable entre Bassecourt et Courtételle est donc accepté.

Voies de droit: Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Courtételle, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Les Genevez

Dépôt public

Conformément l'article 20 al. 6 de la loi sur les forêts, à l'article 6 al.2 du décret sur les forêts du 20 mai 1998 de la RCJU, la commune des Genevez dépose publiquement durant 30 jours, soit du 11 mars au 11 avril 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le document suivant:

- Plan de signalisation des routes forestières ouvertes à la circulation publique «Plan de signalisation du chemin d'accès à la cabane forestière – Commune des Genevez».

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal des Genevez, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de la commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, jusqu'au 11 avril 2021.

Conseil communal.

Rectification de la publication parue dans le Journal officiel N° 8 du 4 mars 2021

Haute-Sorne

Séance du Conseil général, lundi 15 mars 2021, à 19h30, à la halle polyvalente de Glovelier

Nouvelle teneur du point 5:

5. Prendre connaissance et statuer sur l'augmentation de 1,7 EPT au service de l'urbanisme (message N° 161 du 15 mars 2021).

Haute-Sorne, le 8 mars 2021.

Au nom du Bureau du Conseil général

La présidente: Céline Grellier.

Le Noirmont

**Assemblée communale extraordinaire
lundi 22 mars 2021, à 20h00, à l'Espace polyvalent,
salle de gym (ouverture dès 19h30 pour les inscriptions sur liste de présences)**

Merci de vous prémunir d'un masque et de laisser vos coordonnées sur la liste des présences qui sera déposée à l'entrée (mesures COVID)

Ordre du jour:

1. Adopter la modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement communal sur les constructions «Création d'un secteur AAe - Parcelle 3357» - «Modification des art. 2.7, 2.7.1, CA 10, MA10, HA10, 3.1.4, AA2, AA3, AA6, AA10, AA11, AA13, AA14, AA15, UA10, SA 10, 3.3.3, Annexe 4.1».
2. Statuer sur les transactions immobilières suivantes:
 - a) Vente d'environ 14900 m² à distraire du flt 3357 à Detech SA dont env. 13400 m² au prix de CHF 1.80

- le m² pour la surface forêt compensée et échangée et env. 1500 m² au prix de CHF 60.– le m² pour le solde de la surface hors compensation forêt, frais de notaire et géomètre à charge de l'acquéreur.
- b) Vente d'env. 1430 m² à distraire de la parcelle N° 2018 du ban du Noirmont à M. Crevoisier Stéphane au prix de CHF 100.– le m², frais de notaire et géomètre à charge de l'acquéreur.
- Donner compétence au Conseil communal pour finaliser ces transactions immobilières.
3. Voter un crédit de CHF 186000.– TTC pour la participation financière communale à l'adaptation des installations de sécurité et des coûts d'entretien sur 25 ans du passage à niveau (PN) Le Creux-des-Biches. Financement par emprunt, donner compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt puis de le consolider.
4. Prendre connaissance du décompte des travaux ci-dessous, approuver les dépassements et consolider les crédits en emprunts fermes pour les objets suivants:
- Fin des Esserts (FDE) / Achat de la parcelle 1603 (crédit de CHF 173200.– voté le 27.6.2016)
 - Bâtiment communal Rue du Pâquier 5 / Changement fenêtres et peinture corridor (crédit de CHF 80000.– voté le 11.12.2017)
 - Sous-la-Cure / Achat parcelle 160 (crédit de CHF 90000.– voté le 25.6.2018)
 - Réfection chemin forestier / Les Prés Derrières (crédit de CHF 37200.– voté le 27.1.2020)
 - Route de La Goule / réfection des ouvrages 9b.2 et 9b.3 (crédit de CHF 545000.– voté le 27.1.2020)

Le Noirmont, le 22 mars 2021.

Conseil communal.

Porrentruy

**Séance ordinaire du Conseil de ville
jeudi 25 mars 2021, à 19h30, à l'Inter**

Ordre du jour:

- Communications.
- Informations du Conseil municipal.
- Procès-verbaux des séances du 19 novembre 2020 et 10 décembre 2020.
- Questions orales.
- Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
 - M. Vincenzo Rotunno, 22.3.1962, ressortissant italien;
 - M. Msamu Pierre Mbenza, 19.1.2005, ressortissant angolais;
 - M. Christofer Manzambi Mbenza, 1.4.2001, ressortissant angolais.
- Réponse à la question écrite intitulée «Pour le rond-point côté est de Porrentruy en lien avec la toute nouvelle patinoire» (N° 1146) (PLR).
- Réponse à la question écrite intitulée «Autonomisation du Foyer les Planchettes: un bilan? Autonomisation de la Maison de l'enfance: un projet réalisable?» (N° 1147) (PCSI).
- Réponse à la question écrite intitulée «Promenade du pont d'Able, franco vélo suisse, il est temps d'entretenir ce tronçon» (N° 1148) (PLR).

- Réponse à la question écrite intitulée «Maison de santé communautaire à Delémont» (N° 1154) (PS-Les Verts).
- Réponse à la question écrite intitulée «Réduction des EPT à la suite de la reprise de l'espace loisirs par le SIDP» (N° 1155) (PDC-JDC).
- Traitement du postulat intitulé «Boîte(s) à livres à Porrentruy» (N° 1150) (PS-Les Verts).
- Traitement du postulat intitulé «Sortir les poids lourds (cars postaux) de la vieille ville!» (N° 1149) (PLR).
- Traitement de la motion intitulée «Libérer la vieille ville des bus» (N° 1151) (PCSI).
- Traitement de la motion intitulée «Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors de l'octroi de travaux par la Commune» (N° 1152) (PS-Les Verts).
- Approuver un crédit maximal de CHF 6300000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation de l'agrandissement de la Maison de l'enfance.
- Divers.

Mars 2021.

Au nom du Conseil de ville
Le président: Gilles Coullery.

Porrentruy

**Plan de route communal
Mise à l'enquête publique**

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique l'aménagement des arrêts de bus «Tilleuls» et «Hôpital».

Les plans des aménagements sont déposés publiquement au Service UEI (Rue Achille-Merguin 2 à Porrentruy), où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Service UEI (Rue Achille-Merguin 2 à Porrentruy) jusqu'au 12 avril 2021 inclus.

Porrentruy, le 3 mars 2021.

Conseil municipal.

Val Terbi

**Séance du Conseil général
mardi 23 mars 2021, à 19h30, au Centre communal
de Vicques, salle Atrium**

Ordre du jour:

- Ouverture de la séance.
- Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2020.
- Questions orales et interventions.
- Projet Scheulte: présentation de l'état de situation des travaux par 2MO M. Denis Moritz.
- Délibération et approbation du règlement du Conseil général.
- Communications.

Au nom du Conseil général
Le président: Boris Charmillot.
La secrétaire: Sylvie Koller.

Avis de construction

La Baroche / Charmoille

Requérante: Anna-Maria Brunner-Käch, Weissensteinstrasse 22, 4513 Langendorf (SO).

Projet: Rénovation du bâtiment N° 102, soit rénovation intérieure, transformation porte en fenêtre (devant-huis), pose d'une nouvelle couverture avec sous toiture et d'un nouveau canal de fumée en façade nord pour poêle à pellets, sur la parcelle N° 28, surface 210 m², sise au lieu-dit Clos de la Rouge Terre. Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: pierre et moellons existants; façades: crépi existant, teinte blanc cassé; toiture: tuiles, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérant: Albert Vauclair, Chemin du Réservoir 1, 2923 Courtemaîche.

Projet: Rénovation de l'appartement N-E du bâtiment N° 1: isolation int., nouvelle charpente et couverture sans rehaussement, aménagement des combles, nouvelles dalles, pose d'une PAC ext., de panneaux solaires, modification ouvertures selon dossier déposé, et aménagement d'une terrasse non couverte au sud, sur la parcelle N° 300, surface 773 m², sise au Chemin du Réservoir. Zone d'affectation: Centre CAb.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: moellons; façades: crépi existant inchangé; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dérogation requise: CA16 RCC (toiture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 4 mars 2021.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Boécourt

Requérants: Florence Guillon et Lionel Loeffel, Rue du Vieux-Château 5, 2800 Delémont. Auteur du projet: Architecture RAIS Sàrl, Rue de la Préfecture 10, 2800 Delémont.

Projet: Assainissement de l'enveloppe globale du bâtiment N° 59, pose de panneaux solaires en toiture, remplacement chaudière par PAC ext., aménagement d'un logement supplémentaire + construction d'une pergola en annexe, sur la parcelle N° 125, surface 1520 m², sise à la Rue du Bout-Dessus. Zones d'affectation: Habitation HA (projet) et agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes; pergola (55 m²): longueur 11m00, largeur 5m00, hauteur 2m70, hauteur totale 2m90.

Genre de construction: Matériaux maison: existant, pose d'une isolation périphérique / pergola: ossature bois; façades maison et pergola: crépi, teinte claire à préciser; toiture maison: existant / pergola: plaques ardoise, teinte rouge pastel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 avril 2021 au secrétariat communal de Boécourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Les Bois

Requérant: Jacky Epitoux, Le Boéchet 10, 2336 Les Bois.

Projet: Raccordement au réseau d'eaux usées et régularisation de travaux effectués sans autorisation, soit isolation de la toiture, selon dossier déposé, sur les parcelles N°s 580, 1112, 577 et 573, surfaces 1979, 25391, 5500 et 1680 m², sises au lieu-dit Le Boéchet. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Genre de construction: Matériaux: conduite PE.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2021 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 5 mars 2021.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante et auteur du projet: Flexome SA, Jean-Louis Baume, Rue Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description de l'ouvrage: Villa individuelle avec couvert à voitures 2 places. Cadastre: Les Breuleux, parcelle N° 1514,

sisse au lieu-dit Le Pré au Maire, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation HA.

Dérégation requise: A la forêt.

Dimensions: Longueur 10m54, hauteur 6m04, hauteur totale 6m04.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte blanche; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans à la commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 5 mars 2021.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante et auteur du projet: Valforêt SA, Jean-Marc Friedli, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Description de l'ouvrage: Construction d'un chemin forestier pour la desserte du bois. Cadastre: Les Breuleux, parcelle N° 2280, sise au lieu-dit Le Pâturage Communal, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, forêt/agricole.

Dimensions: Longueur 560 mètres.

Dépôt public de la demande avec plans à la commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Monténol

Requérant: Pascal Paupe, Route Cantonale 17, 2884 Monténol. Auteur du projet: Kurt Kaempf, architecte, Sandweg 65, 4123 Allschwil.

Projet: La présente publication a pour but de corriger le vice constaté, soit: **l'article 97 L'Agr est applicable au projet** de démolition des deux silos existants et de l'annexe sud (poulailler) + transformation de l'écurie existante (bât. N° 17) et agrandissement avec SRPA et fosse + SRPA en façade N-O + aménagement d'un carré de sable en façade N-O du bâtiment N° 17B, sur la parcelle N° 3, surface 49991 m², sise au lieu-dit Le Plain. Zones d'affectation: Centre CA et agricole ZA.

Dérégation requise: Article 46 al. 3 RCC (couverture).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 29 mars 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 11 mars 2021.

Conseil communal.

Courchavon

Requérant: Patrick Hügli, Mormont 76, 2922 Courchavon.

Projet: Changement d'affectation sans travaux du bâtiment N° 78, sur la parcelle N° 374, surface 3864 m², sise au lieu-dit Mormont. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux, façades et toiture: existant.

Dérégation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Courchavon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchavon, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Courroux

Requérants: Kanti et Frédéric Baetscher, Rue de la Croix 5, 2822 Courroux. Auteur du projet: Boegli Jardins, Route Principale 7, 2762 Roches.

Projet: Construction d'un mur de soutènement en gabions, d'une piscine (coque) ext. enterrée chauffée par PAC ext., et pose de 43,20 m² de panneaux solaires en toiture du bâtiment N° 6, sur la parcelle N° 3256, surface 1000 m², sise à la Rue de la Croix. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Existantes; piscine: longueur 8m00, largeur 4m00, profondeur 1m60, profondeur totale 1m60; mur: longueur 144m00, largeur 0m50, hauteur 1m60, hauteur totale 1m98.

Genre de construction: Matériaux, façades et toiture bâtiment: existant inchangé.

Dérégation requise: Article 42 RCC (alignement chemin piétons).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 11 mars 2021.

Conseil communal.

Delémont

Requérante et auteur du projet: Crysalis Consulting SA, Cédric Steiner, Contremont 4, 2825 Courchapoix.

Description de l'ouvrage: Aménagement de 2 appartements de 2,5 pièces dans les combles, bâtiment existant. Cadastre: Delémont, parcelle N° 1958, sise à la Rue des Primevères 57, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation HBa.

Dérogation requise: Article 79 RCC (besoins en place de stationnement pour les voitures).

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 mars 2021.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Pierre-Yves Glanzmann, Rue Gustave-Riat 8, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Construction d'un ascenseur. Cadastre: Delémont, parcelle N° 4427, sise à la Rue Gustave-Riat 8, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation HAa.

Dimensions: Longueur 2m40, largeur 2m03, hauteur totale 6m74.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc; toiture: gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 8 mars 2021.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérants: Jozien de Wit et Bernard ten Berge, Chemin des Ecureuils 11, 2802 Develier. Auteur du projet: Bureau d'étude Jean Chatelain, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: Rénovation et agrandissement du bâtiment N° 11: transformations intérieures, avec pose d'un poêle et d'une PAC extérieure + nouvel accès ext., sur la parcelle

N° 1471, surface 635 m², sise au Chemin des Ecureuils 11. Zone d'affectation: Habitation H2.

Dimensions principales: Existantes; agrandissement: longueur 7m49, largeur 10m26, hauteur 5m50, hauteur totale 5m50; escalier et mur ext.: longueur 1m80, largeur 3m40, hauteur 1m70, hauteur totale 1m70.

Genre de construction: Matériaux: existant inchangé / agrandissement: B.A. et ossature bois-métal; façades: existant inchangé / agrandissement: crépi, teinte grise; toiture: existant inchangé / agrandissement: toiture plate, fini gravier.

Dérogation requise: Article 14 RCC (alignement à la route).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Guillaume et Virginie Sautebin, Rue du Chapelat 16, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Menuiserie Morand Sàrl, Steve Morand, Rue principale 43, 2735 Bévillard.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale avec toiture à 4 pans, garage double, pompe à chaleur air-eau, panneaux solaires photovoltaïques et terrasse extérieure. Cadastre: Bassecourt, parcelle N° 4516, sise à la Rue des Blés, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation HAa. Plan spécial: Longues-Royes Ouest.

Dimensions: Longueur 11m20, largeur 11m20, hauteur 5m50, hauteur totale 7m20.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois, crépis couleur blanc; toiture: tuiles TC, couleur anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans à la commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Monsieur Girardin Pascal, Rte de Soulc 33, 2853 Courfaivre.

Projet: Réfection du chalet existant, sur la parcelle N° 3175, surface 897 m², sise au lieu-dit Petits-Brisoul, bâtiment N° 2. Zone d'affectation: Zone Agricole.

Dimensions: Inchangées.

Genre de construction: Façades: parois en sapin, couleur brun; couverture: tuiles pétrins, couleur rouge.

Dérogation requise: Article 24c LAT (constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et non conformes à l'affectation de la zone).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 12 avril 2021 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 4 mars 2021.

Conseil communal.

Lugnez

Requérant: Corbat Julien Solar Conseil Sàrl, Champ du Rita 5, 2605 Sonceboz. Auteur du projet: Jean-Luc Noirjean, La Côte 53, 2933 Lugnez.

Projet: Pose de panneaux solaires en toiture d'environ 65 m², sur la parcelle N° 9, sise au lieu-dit La Côte 53. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales: Longueur 14m00, largeur 5m10, hauteur 0m17, hauteur totale 0m17.

Genre de construction: Matériaux: panneaux solaires.

Dérogation requise: Article 30 RCC (protection du centre ancien).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Lugnez où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lugnez, le 4 mars 2021.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérants: Anne et Francis Aubry, Rue de la Côte 6, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: FMGC SA, Rue de l'Avenir 4, 2340 Le Noirmont.

Projet: Démolition de l'annexe existante sur BF 1565 et construction d'un garage préfabriqué de 2 places, sur les parcelles N°s 94 et 1565, surfaces 1454 et 37 m², sises à la Rue de la Côte. Zones d'affectation: BF 94, centre CA; BF 1565, mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 13m11, largeur 7m01, hauteur 2m86, hauteur totale 2m86.

Genre de construction: Matériaux: béton préfabriqué et B.A.; façades: crépi, teinte blanche; toiture: toiture plate, fini galets.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 11 mars 2021.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérante: Mylène Comte-Erard, Rte de Moutier 77, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture Sàrl, Gérald Henzelin, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec un couvert pour voitures/rangement et une véranda bioclimatique. Cadastre: Porrentruy, parcelle N° 3698, sise à la Rue d'Argile, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone HAe-1. Plan spécial: Oiselier II.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 10m00, hauteur 6m42, hauteur totale 6m42.

Genre de construction: Matériaux des façades: crépi, couleur à définir; toiture: toit plat.

Dépôt public de la demande avec plans à la Municipalité de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 11 mars 2021.

Service UEI.

Porrentruy

Requérante et auteur du projet: République et Canton du Jura, Section des bâtiments et des domaines, Jocelyn Donzé, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement des fenêtres et stores extérieurs des façades nord, ouest et sud de la partie nord du bâtiment N° 2 du Lycée cantonal. Cadastre: Porrentruy, parcelle N° 1, sise à la Place Blarer de Wartensee 2, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre CA.

Genre de construction: Fenêtres en bois/métal, teinte perleweiss (RAL 1013).

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 12 avril 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 11 mars 2021.

Service UEI.

Saulcy

Requérants: Lucine et Jonas Eggenschwiler, Rue des Til-leuls 12, 2853 Courfaivre.

Projet: Transformation du bâtiment N° 2: isolation et transformations int., pose d'un poêle, de panneaux solaires et d'une PAC ext., modification ouvertures selon dossier déposé + agrandissement du couvert existant et réaménagement des extérieurs, sur la parcelle N° 1036, surface 1247 m², sise à la Rue des Courtils. Zones d'affectation: Centre CAa (projet) et CA.

Dimensions principales: Existantes; couvert: longueur 5m00, largeur 5m87, hauteur 2m45, hauteur totale 2m75.

Genre de construction: Matériaux: moellons existants / couvert: ossature bois; façades: crépi et bardage bois existants / couvert: bardage bois, teinte naturelle; toiture: tuiles existantes / couvert: tuiles, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Saulcy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saulcy, le 4 mars 2021.

Conseil communal.

Val Terbi / Corban

Requérants et auteurs du projet: Brigitte et Claude-Alain Langel, Route Principale 26, 2826 Corban.

Description de l'ouvrage: Construction d'un SAS d'entrée. Cadastre: Corban, parcelle N° 1081, sise à la Route principales 26, 2826 Corban. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte (MA).

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement / équipement de base).

Dimensions: Longueur 2m50, largeur 1m50, hauteur 2m30, hauteur totale 2m30.

Genre de construction: Façades: bois, teinte grise / toit: panneaux métalliques.

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 12 avril 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 4 mars 2021.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérants et auteurs du projet: Clotilde et Mathieu Dalmas, Rue des Eglantiers 7, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Construction d'une cabane de jardin. Cadastre: Vicques, parcelle N° 420, sise à la Rue des Eglantiers 7, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation HA.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement / équipement de détail).

Dimensions: Longueur 3m05, largeur 2m46, hauteur 1m97, hauteur totale 1m97.

Genre de construction: Bois; façades: bois; toiture: bois.

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 12 avril 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 4 mars 2021.

Conseil communal.

Val Terbi / Montsevelier

Requérante: Commune mixte de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques. Auteur du projet: BURRI et partenaires Sàrl, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: Assainissement de l'enveloppe de l'école (parties centrale et est): pose isolation périphérique, remplacement fenêtres et chaudière mazout par PAC extérieures, raccordement au système séparatif des eaux usées et modification aménagement ext. selon dossier déposé, sur les parcelles N^{os} 832, 1420, 854 et 855, surfaces 7933 et 4570 m², sises au lieu-dit Les Cerisiers 13. Zones d'affectation: BF 832: utilité publique UAb, BF 1420, 854 et 855: agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 43m51, largeur 20m35, hauteur et hauteur totale existantes.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: tuiles existantes.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 avril 2021 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 8 mars 2021.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Tribunal cantonal met au concours un poste de

Greffier-ère à 80 %

Mission: Assumer tous les travaux inhérents à la fonction de greffier-ère au Tribunal cantonal, tels que l'élaboration de rapports ou propositions d'arrêts à l'attention des cours; tenue du procès-verbal des opérations judiciaires qui se déroulent à l'audience; mise au point des considérants des arrêts; correspondance du greffe, etc. (cf. règlement sur les attributions des greffier-ère-s de cour du Tribunal cantonal du 21 décembre 2006, RSJU 182.111)

Profil: Vous êtes titulaire d'un Master en droit, formation complétée par le brevet d'avocat-e d'un canton suisse ou du brevet de notaire jurassien et disposez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans une activité judiciaire ou dans une autre activité juridique similaire. Vous connaissez la langue allemande et maîtrisez les outils informatiques usuels. Vous avez de l'intérêt pour les recherches juridiques approfondies. Dynamique, vous êtes doté d'un esprit d'analyse et de synthèse et savez faire preuve d'initiative.

Fonction de référence et classe de traitement: Greffier-ère I / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Lisiane Poupon, première greffière au Tribunal cantonal, tél. 032 420 33 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Greffier-ère TC», **jusqu'au 2 avril 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Ensuite du transfert du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère II de gendarmerie à la section II à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observa-

tion des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués. Pouvoir remplacer un-e sous-officier-ère supérieur-e selon son niveau de compétences.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de police, du CCI, du CCII ou s'engager à les suivre, et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la police cantonale. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du capitaine Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Sous-officier-ère II de gendarmerie», **jusqu'au 26 mars 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En raison du transfert du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère II de gendarmerie, responsable de la formation de base (FOBA) à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le deuxième éche-

lon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués. Pouvoir remplacer un-e sous-officier-ère supérieur-e selon son niveau de compétences. Assurer un suivi et un encadrement réguliers des aspirant-e-s et des policier-ère-s en formation, au Centre Interrégional de formation de police CIFPol) et au sein de POC. Accueillir et gérer la formation de base des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs de POC, ainsi que des aspirant-e-s et des policier-ère-s en formation. Participer à la formation des collaborateur-trice-s et des aspirant-e-s.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de police, du CCI, du CCII, d'une formation pédagogique (UF I), des formations nécessaires dans le domaine des moyens de contrainte (cours de conduite I et II (CC I et CC II), UF pédagogique (UF1), formations relatives aux différents moyens de contrainte (tir: formation de base, sécurité personnelle: moniteur-trice, comportement tactique: formation de base), formation pour mentor-e ou s'engager à suivre ces formations, ainsi que permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la police cantonale. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la commissaire divisionnaire Marie-Jane Intenza, adjointe du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère II FOBA », **jusqu'au 26 mars 2021**.

www.jura.ch/emplois

rer le suivi. Vous réalisez en classe des animations de prévention. Vous participez aux antennes de santé scolaire. Vous collaborez de manière régulière avec les enseignant-e-s, la direction et les élèves, ainsi qu'avec le-la médecin scolaire qui vous appuie et vous conseille. Horaire de travail annualisé en raison des vacances scolaires. Ce poste comprend un mandat additionnel auprès de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay (BE).

Profil: Bachelor en soins infirmiers avec formation spécialisée de niveau DAS en santé publique, ou de niveau CAS combinée à une expérience de vie qui démontre des compétences et aptitudes à l'accompagnement de personnes en milieu scolaire, ou s'engager à suivre une telle formation. Expérience en pédiatrie ou pédo-psychiatrie souhaitée. Intérêt pour la prévention et la promotion de la santé dans le domaine scolaire. Bonnes connaissances du réseau sanitaire, social, éducatif et scolaire cantonal. Qualités relationnelles. Aisance dans l'animation de groupe et la présentation orale. Capacité à travailler de manière autonome, ainsi qu'en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire. Maîtrise des outils informatiques usuels. Disponibilité et flexibilité. Disposer d'un véhicule privé pour les déplacements professionnels. Etre au bénéfice d'une autorisation de pratique ou remplir les conditions pour l'obtenir.

Fonction de référence et classe de traitement: Infirmier-ère scolaire I / Classe 12.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021.

Lieu de travail: Ecoles primaires et secondaires du district des Franches-Montagnes (bureau au Noirmont).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{mes} Laure Chiquet, collaboratrice scientifique, tél. 032 420 51 79, et Sabine Prenez, infirmière scolaire déléguée, tél. 079 624 94 78.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Infirmier-ère scolaire », **jusqu'au 2 avril 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite de la titulaire, le Service de la santé publique met au concours le poste d'

Infirmier-ère scolaire à 50 % (horaire annualisé)

Mission: Vous effectuez des actions de prévention, de promotion de la santé, de conseil et d'information dans les écoles. Vous assumez des temps de permanence dans les écoles durant lesquels vous assurez une écoute, une information et un soutien aux élèves, mais aussi à leurs parents et enseignant-e-s. Vous effectuez les visites de santé et en assu-



Suite à la démission du titulaire, le Service de l'économie et de l'emploi, pour l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ), met au concours le poste de

Formateur-trice en logistique industrielle à 80-100 %

Mission: Rattaché-e à EFEJ, vous êtes affecté-e à l'enseignement pratique et théorique en logistique industrielle en faveur de demandeurs d'emploi au bénéfice de mesures de formation relevant de l'assurance-chômage. Sur la base d'activités et projets définis avec la direction, vous organisez et supervisez les tâches quotidiennes confiées aux bénéficiaires dans une optique

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

d'évaluation et d'amélioration de leurs compétences professionnelles et sociales. Vous définissez avec eux des objectifs individuels et en assurez le suivi et l'évaluation périodique. A l'aide de la GPAO (Clipper), vous gérez les achats, la réception, les commandes clients, le suivi de la production et la livraison des marchandises.

Profil: Titulaire d'un CFC dans le domaine industriel, complété par une formation ES ou équivalente, vous bénéficiez d'une expérience réussie dans une fonction impliquant des tâches d'encadrement et de formation. Vous avez de très bonnes connaissances en informatique et maîtrisez la GPAO avec une expérience confirmée dans le domaine de la logistique industrielle. Vous êtes prêt-e à suivre une formation de formateur-trice d'adulte; vous avez de l'intérêt pour les questions de marché de l'emploi et de réinsertion professionnelle. De nature organisée, vous disposez d'un sens de la communication avéré et appréciez le travail d'équipe, dans le cadre duquel vous ne craignez pas les responsabilités. Une expérience dans le domaine de la qualité est un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Formateur-trice / Classe 12.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021.

Lieu de travail: Bassecourt.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Pascal Docourt, directeur d'EFEJ, tél. 032 420 91 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Formateur-trice en logistique industrielle», jusqu'au 26 mars 2021.

www.jura.ch/emplois

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoluments de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne – partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes suivants:

Responsable du Centre de soutien à l'enseignement et du développement de la formation à 30 %

rattaché au vice-rectorat des formations.

Coordinatrice ou coordinateur de projet pour la partie francophone du canton de Berne dans le domaine de la pédagogie spécialisée à 20 %

pour la formation continue et postgrade.

Les annonces détaillées figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique «Qui sommes-nous? Offres d'emploi» vous fourniront de plus amples informations sur les postes et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **19 mars 2021**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura - Gouvernement

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des infrastructures, Section des constructions routières, à l'attention de M. Jacques Riat, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00. E-mail: jacques.riat@jura.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00. E-mail: sin@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 24.3.2021

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 23.4.2021. **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Le cachet postal fait foi.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

27.4.2021

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux**
Non
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
H18 – 8000TU2750_Tunnel de La Roche / Mesures d'amélioration du gabarit. Assainissement et agrandissement.
- 2.3 Référence / numéro de projet**
H18 – 8000TU2750_Tunnel de La Roche
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Objet et étendue du marché**
Travaux à ciel ouvert:
– Démolition: 100 m³
– Excavation: 45 m³
– Béton de remplissage: 55 m³
– Béton: portails annulaires et divers murs: 50 m³
– Tirants d'ancrages passifs: 21 p
– Treillis de protection: 60 m²
– Canalisations: 70 m
– Caniveaux: 40 m
– Couches de fondation: 90 m³
– Enrobés bitumineux: 190 to
Travaux souterrains:
– Excavation à la machine ponctuelle (alésage): 240 m³
– Béton projeté de soutènement: 90 m³
– Cintres réticulés: 2400 kg
– Etanchéité giclée: 210 m²
– Béton projeté de revêtement: 25 m³
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Glovelier – Saint-Brais / Tunnel La Roche
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 1.7.2021. **Fin:** 3.9.2021
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Oui
Remarques: Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 1.7.2021. **Fin:** 3.9.2021
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères suivants:
Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs suivants:
Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 16.3.2021
Prix: CHF 100.00
Conditions de paiement: Inscription préalable auprès du Service des infrastructures, Section des constructions routières, par courrier ou e-mail (sin@jura.ch). Paiement de la finance d'inscription de CHF 100.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention «cpte N° 420.2001.32.00-CC – 8000 TU 2750 Tunnel La Roche». Elle est remboursée à tout soumissionnaire qui dépose une offre. Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera jointe à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 3.10 Langues**
Langues acceptées pour les offres: Français
Langue de la procédure: Allemand
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:**
Service des infrastructures, Section des constructions routières, Rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 73 00
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
Les dossiers d'appel d'offres seront remis aux soumissionnaires inscrits par envoi électronique dès le 17.3.2021.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**
Non
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**
Sans conditions
- 4.2 Conditions générales**
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 Visite des lieux**
Aucune visite des lieux.

4.4 Exigences fondamentales

Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

4.6 Autres indications

La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du simap.ch

4.7 Organe de publication officiel

Journal Officiel du Canton du Jura

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

5) Plan de situation 1:1000 / profils caractéristiques 1:50
Tronçon 3

6) Résidence Frauenfeld - Combe Chavat-Dessus

Lieu de dépôt: Bureau communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne (durant les heures d'ouverture).

Durée du dépôt: Du 11 mars au 31 mars 2021.

Les objets ci-dessus sont déposés également sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture et des articles 12 et 12a de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 31 mars 2021 inclusivement, au Bureau communal de Clos du Doubs à Saint-Ursanne.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'article 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Clos du Doubs, le 8 mars 2021.

Syndicat des chemins de Montmelon.

Divers

Syndicat des chemins de Montmelon

Avis de dépôt public

Conformément à la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS) et à ses statuts, le Syndicat des chemins de Montmelon, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement du 11 au 31 mars 2021, le dossier suivant:

Chemin d'accès Combe Chavat

- 1) Rapport technique
- 2) Plan de situation 1:5000
- 3) Plan de situation 1:1000 / profils caractéristiques 1:50
Tronçon 1
- 4) Le Malrang - Combe Chavat-Dessus

Avis de mise à ban

Les parcelles N°s 2285 et 2286 du ban de Delémont sont mises à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur lesdites parcelles;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 18 février 2021.

Le Juge civil e.r.: Thomas Schaller.